

L'Onisep a 40 ans : bilan et projets

L'Office national d'information sur les enseignements et les professions a fêté, le 8 décembre dernier, ses 40 ans. Il débute une seconde étape, son "livre II", selon l'expression de son directeur Pascal Charvet, pour inscrire son activité dans le "continuum de l'orientation tout au long de la vie".



Quarante ans : l'équivalent de deux générations complètes, au service des élèves, des familles et du monde éducatif. C'est l'anniversaire d'une institution, d'un établissement public qui s'inscrit dans la durée et, aujourd'hui, au cœur du service public de l'orientation. Sa deuxième étape, ce symbolique "livre II", va être fortement articulé à la composante régionale et territoriale qui a constitué sa force, dès l'origine, déclare Pascal Charvet, son directeur. "Il ne s'agit ni d'araser les différences ni d'effacer la nécessité d'une stratégie éditoriale et de services communs, souligne-t-il, mais de

prendre en compte ce qui fait le quotidien de nos publics, les académies, les régions et les autres opérateurs dans le champ de la formation et de l'orientation, comme dans celui du monde professionnel." Pour l'Onisep, avec ses délégations régionales, il s'agit de travailler dans le cadre d'un dialogue "réciproque et réinstauré" avec tous ses partenaires.

Ainsi, sur Onisep.fr, chaque espace régional se voit doté de la base nationale d'informations tout en disposant de ses propres données. "Il n'y a plus une organisation centrale en région parisienne et 28 délégations régionales atomisées", suite p. 17 >

"Arrive le temps de la diversité des talents et de la variété des chemins de la réussite"



Luc Chatel

Luc Chatel, lors de son intervention le 8 décembre, a déclaré qu'il fallait "sortir de d'une orientation couperet. Celle-ci doit être progressive et réversible". Ajoutant : "Le temps de la sélection par l'échec est révolu, arrive celui de la diversité des talents et de la variété des chemins de la réussite."

Aux yeux du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, "l'orientation est un des domaines où les discriminations sociales sont les plus criantes".

En écho, Pascal Charvet a annoncé que le futur Observatoire de l'orientation permettra de lutter contre les inégalités et de combattre les stéréotypes. Il s'agira d'identifier au plus près les profils des jeunes d'aujourd'hui, dans un premier temps à partir du corpus dont dispose déjà l'Office : les jeunes conseillés et, notamment, ceux qui participent aux échanges sur le site, ce qui représente déjà plus de 20 000 contacts.

Les résultats permettront de mieux former les conseillers des plateformes et d'améliorer le service rendu. Le Cnam, l'Inetop et les Universités de Nanterre et de Lille, seront associés aux travaux de cet observatoire.

"L'Onisep doit être convivial et accessible", a insisté Pascal Charvet, rappelant une nouvelle fois l'importance pour l'Office de nouer des partenariats avec de multiples acteurs. Il s'est félicité des 200 conventions-cadres déjà conclues.

■ Patricia Gautier-Moulin

Réalisations et projets

N'ayant pas attendu les décrets d'application de la loi du 24 novembre 2009 pour inscrire son action dans l'esprit du nouveau droit à l'information, à l'orientation et à la qualification professionnelles, l'Onisep ne manque ni de réalisations ni de projets pour célébrer ses 40 ans.

Lancement du nouveau site Onisep.fr en octobre (voir ci-dessus), déploiement des plateformes interrégionales Monorientationenligne.fr, généralisation du "Passport orientation formation", 2010 aura en effet été riche d'innovations numériques.



Le 8 décembre, les 40 ans célébrés dans l'amphithéâtre du Cnam

L'anniversaire de l'institution est l'occasion d'y revenir, mais aussi de montrer l'égale richesse des projets : annonce de la création d'un "Observatoire des pratiques d'information à l'orientation", lancement avec l'Agefa-PME¹ du concours "Avenir-métiers, l'école et l'entreprise sur les chemins de demain", et signature de deux nouvelles conventions : premièrement, une convention-cadre sur des actions communes avec le Cnam², qui permettra notamment "l'affichage géolocalisé de la formation continue"; et, deuxièmement, une convention avec la Fédération française de sociétés scientifiques³ dans suite p. 17 >

DAVANTAGE DE POLYVALENCE POUR LES CONSEILLERS

Patrick Charvet le souligne : les COP – conseillers d'orientation psychologues – *“ont une connaissance des entreprises beaucoup plus forte qu'on ne le dit”*. Mais il se déclare en revanche *“assez d'accord”* avec l'idée d'une évolution de leur formation organisée autour de deux volets : *“La dimension psychologique est, certes, fondamentale, et il ne faut pas y renoncer, mais il faudrait davantage de polyvalence.”* Il faut donc évoluer vers une plus grande connaissance des nouveaux outils, avec davantage de stages en entreprise et une connaissance encore renforcée du terrain. *“De nombreux COP ressentent ce besoin et se forment de manière continue, que ce soit en suivant des modules de formation, en participant à des activités de découverte de l'entreprise, voire en créant eux-mêmes”,* souligne-t-il.

suite de la p. 16 ➤ mais une mise en avant des territoires qui donne toute son importance à chaque académie, en intégrant dans un dispositif cohérent d'édition et de service public national, garant de l'équité d'accès à l'information.

La personnalisation de l'information

Les outils numériques développés trouvent d'ailleurs tout leur sens au plus près des territoires, dans une perspective de “personnalisation” de l'information, qui passe par des accords avec les partenaires dans chaque délégation académique, sous la tutelle des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les plateformes interrégionales Monorientationenligne.fr en témoignent, avec le renvoi systématique vers les acteurs de terrain lorsque la problématique exposée requiert une réponse plus personnalisée.

■ Nicolas Deguerry

W www.onisep.fr

suite de la p. 16 ➤ le cadre du nouvel espace multimedia, “Les sciences pour les métiers de demain”. Sans oublier, bien sûr, les accords avec Centre Inffo, qui prévoient la création d'une *newsletter* de l'orientation et l'organisation de Journées d'orientation tout au long de la vie.

■ N. D.

1. L'Agefa-PME a été créée en 1993 par la CGPME pour promouvoir et développer l'enseignement professionnel et l'apprentissage. www.agefa.org

2. www.cnam.fr

3. www.f2s-asso.org

Entretien avec Pascal Charvet, directeur de l'Onisep

“Faire avancer plus vite la cause de l'orientation”



Qu'est-ce que la loi du 24 novembre 2009 change pour l'Onisep ?

La loi est un véritable levier pour faire avancer, plus vite, la cause de l'orientation. La loi nous montre de manière très claire, et j'y crois profondément, que l'on ne peut pas penser la formation initiale séparément de la formation continue : il ne peut y avoir de périmètre cloisonné dans une perspective d'orientation tout au long de la vie. Le rôle de l'Onisep est de faire sauter ce verrou, qui empêche de se projeter. Le cloisonnement n'a d'ailleurs aucun sens quand on sait qu'un tiers des nouveaux métiers émerge de la formation continue.

Nous sommes restés trop longtemps dans une description abstraite des métiers, avec une fiche “Médecin”, “Ingénieur”, etc., qui ne répond pas de manière assez précise aux besoins d'information. C'est pour cela que nous lançons avec la Fédération française de sociétés scientifiques (F2S) un nouvel espace sur

Onisep.fr, baptisé “Les sciences et les techniques pour les métiers de demain”. Jeunes, familles et enseignants y trouveront 200 fiches métier présentant les nouveaux métiers des sciences et des techniques, beaucoup plus ancrées dans la réalité, avec des données sur l'emploi et la rémunération.

Quels sont pour vous les enjeux de la labellisation du futur “service public de l'orientation tout au long de la vie” ?

Le vrai défi, c'est le “tout au long de la vie”, qui implique de prendre en compte tout ce qui se passe après la formation initiale, et donc de permettre la circulation de l'information entre celle-ci et la formation continue. Il s'agit de changer de perspectives, d'insuffler une véritable culture de l'orientation, en créant un *continuum* accessible et cohérent : donner des informations concrètes à partir de normes communes, au premier rang desquelles la norme MLO¹.

Il faut bien comprendre que le service public ne peut être le fait d'un acteur en particulier. Il résultera de mises en synergie, et c'est le sens profond des accords qui nous relient aux acteurs de la formation continue (Centre Inffo, notamment). L'Onisep n'a pas pour vocation de travailler seul. Mais il y a urgence à avancer avec méthode et cohérence. Il faut bien comprendre que l'on ne bâtit pas à la légère sur des sujets de cette importance : la mise en place du service public de l'orientation, le déploiement d'outils numériques, cela ne se décrète pas et ne se décide pas abstraitement ! C'est un travail de fond et de longue haleine, qui répond à des besoins et s'inscrit dans une politique du territoire.

L'Onisep s'intéresse-t-il aux lieux “intégrés”, type Cités des métiers ?

Bien sûr, et d'ailleurs nous sommes en général présents partout où existent des Cités des métiers. Il s'agit d'un dispositif très intéressant qui préfigure le service public de l'orientation, en ce sens que les Cités des métiers réussissent à réunir dans des lieux symboliques et concrets l'ensemble des acteurs de l'orientation pour présenter toute la palette des métiers et des formations. Une belle image du service public serait d'établir un lien entre ces lieux concrets et les nouveaux outils numériques, comme les plateformes interrégionales Monorientationenligne.fr.

Les conventions de partenariat sont-elles la clé du “tout au long de la vie” ?

Avec la loi du 24 novembre, le travail en commun devient plus important, mais toujours dans le respect des synergies. Indépendamment de la loi, c'est l'esprit des nombreux accords ou conventions² que nous avons déjà conclus, comme la décision prise avec Patrick Kessel, le directeur de Centre Inffo, de créer une *newsletter* de l'orientation et d'organiser des journées d'orientation tout au long de la vie. Cela veut dire que nous travaillons ensemble à ces questions, de façon concrète et opérationnelle, ce qui nous permet d'avancer et d'aller plus loin.

Également à titre d'exemple, le partenariat avec *Alternatives économiques*³ pour la publication annuelle de *Hors séries* nous ouvre à de nouvelles questions, qui amènent l'Onisep à sortir de son périmètre.

■ Propos recueillis par N. D.

1. Norme européenne relative à la lisibilité de l'offre de formation.

2. Plus de 240 conventions formalisent les partenariats de l'Onisep.

3. www.alternatives-economiques.fr